



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique forestière

Question écrite n° 122297

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la diversité des essences de bois dans la forêt française. Selon le service forestier islandais, la France envisage de planter ses arbres en Islande pour conserver l'ADN d'espèces menacées par le réchauffement climatique. Avec la hausse des températures sur la planète en effet, le climat islandais pourrait préserver des espèces de France lorsque leur habitat deviendra trop chaud. Ce projet serait actuellement à un stade initial, mais semble présenter un véritable intérêt pour chacun de nos deux pays, mais plus encore, pour notre planète. Il lui demande quel est son avis sur ce partenariat et quels sont précisément les résultats attendus de cet accord.

Texte de la réponse

Des échanges ont effectivement été engagés entre L'Office national des forêts et les services forestiers islandais, visant à jeter les bases d'une future coopération incluant la plantation en Islande d'arbres de France, dans un but de conservation de l'ADN d'espèces menacées par le réchauffement climatique. À ce jour, toutefois, le transfert de ressources génétiques menacées par le changement climatique n'a pas donné lieu à une proposition concrète de l'Islande. Il apparaît clairement que des échanges de ressources génétiques forestières entre les deux pays permettraient à la France de prévenir une éventuelle perte de telles ressources et à l'Islande de développer ses forêts. Le Gouvernement suit donc avec une particulière attention l'évolution des échanges évoqués ci-dessus. Il convient, par ailleurs, de rappeler que la France a mis en place, depuis 1991, une politique nationale de conservation des ressources génétiques forestières. Cette conservation est conduite en priorité en conditions naturelles in situ. Lorsque la conservation en forêt ne présente pas de garantie suffisante contre la disparition des ressources génétiques, en raison de la compétition végétale, de la pression du gibier ou des risques liés aux incendies, aux sécheresses ou aux tempêtes, on a recours principalement aux pépinières forestières conservatoires de l'État (conservation dite « ex situ ». Les collections sont alors généralement installées sous la forme de parcs à pieds mères de clones ou de plantations conservatoires. D'autres techniques sont possibles, comme la conservation de graines en chambre froide ou la cryoconservation dans l'azote liquide (température inférieure à moins 80 °C).

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122297

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12142

Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 251